

N°51

Juin 2011

# LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



## **Documents d'identité**

### **Avez-vous vérifié la validité de votre carte d'identité ou de votre passeport ?**

#### **Passeports**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les passeports suisses sont à commander au Service de la population et des migrants, Route d'Englisberg 9-11 à Granges-Paccot.

Le nouveau passeport 2010 coûtera,  
pour un adulte dès 18 ans : CHF 145.00 pour une validité de 10 ans  
pour un enfant : CHF 65.00 pour une validité de 5 ans

- les anciens passeports restent valables jusqu'à leur échéance.

#### **Cartes d'identité**

Les cartes d'identité sont à commander au bureau communal.

Les prix de la carte d'identité demeurent inchangés, soit :

- Pour un adulte dès 18 ans : CHF 70.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 35.00 pour une validité de 5 ans.

Par contre, en cas de commande simultanée d'une carte d'identité et d'un passeport, c'est au service des migrants à Granges-Paccot qu'il faudra se rendre.

La commande d'une carte d'identité et d'un passeport coûtera :

- Pour un adulte : CHF 158.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 78.00 pour une validité de 5 ans.

Les pièces d'identité se paient au comptant, à la commande.

L'administration communale reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

---

## ***Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger***

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

**Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants** de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

---

## ***Ecole d'Estavannens***

Depuis le 7 mars dernier, le chantier bat son plein sur le site d'Estavannens. Le nouveau bâtiment est en train de sortir de terre, les murs du rez de chaussée sont en voie d'être bétonnés. Dans l'ancien bâtiment, les ouvriers ont déjà débuté certains travaux de démontages et d'excavation dans les sous-sols. Etant donné que la météo a été très clémente ce printemps, les travaux respectent le planning. Au début du mois d'août, les échafaudages seront montés autour du bâtiment existant.

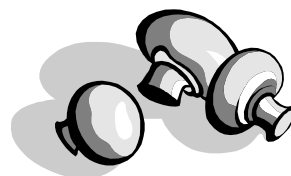
---

## ***Tondeuses à gazon***

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon reprennent du service. Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

- à midi, entre 12.00 h. et 13.00 h.
  - le soir après 20.00 h.
  - le dimanche.
-

## **Champignons**



La saison des champignons va très prochainement débiter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, M. Renaud Moura examinera votre panier à son domicile à Grandvillard, les mercredis soir de 19.00 h. à 20.00 h. et sur rendez-vous au téléphone ☎ 026 928 17 34

---

## **Voyager en train**

La commune de Bas-Intyamou s'est associée à la commune de Haut-Intyamou et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

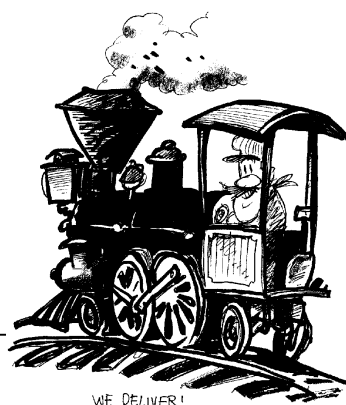
De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 38.00 par jour et par personne.

Une seule adresse pour les renseignements et les réservations :

Cafétaria du Home de l'Intyamou  
1666 Villars-sous-Mont  
026 928 44 45

Bon voyage !

---



## **Composition du Conseil communal pour la période 2011 – 2016**

	<p><b>M. Roland Kaeser Syndic</b> Administration – impôts – finances – développement économique</p>
	<p><b>M. Claudio Derada Vice-Syndic</b> Affaires sociales – hôpitaux et homes – Justice de Paix</p>
	<p><b>M. Edgar Eggen Conseiller</b> Agriculture – montagnes – forêts - endiguements – routes alpestres</p>
	<p><b>M. Manuel Francey Conseiller</b> Aménagement du territoire – police des constructions – environne- ment - bâtiments communaux</p>
	<p><b>M. Bernard Grangier Conseiller</b> Service du feu – protection civile – épuration – service des eaux – police - affaires militaires</p>
	<p><b>Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère</b> Petite enfance – écoles – culture - tourisme – sports</p>
	<p><b>M. Jérôme Vallélian Conseiller</b> Déchetteries – déchets ménagers – routes – édilité – transports – cimetières</p>

## **Animation du 3<sup>ème</sup> âge**

Madame Marie-Louise Caille, co-animatrice des jeudis après-midis de cartes et de jeux, a décidé de passer la main pour cette activité d'animation. Nous la remercions pour sa gentillesse, sa bonne humeur et sa disponibilité.

**Aussi, pour compléter l'équipe des bénévoles, nous recherchons une personne motivée et dynamique pour collaborer avec la dame en place pour l'animation des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.**

**Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter une des deux dames ci-dessous.**

**Merci de votre engagement auprès des plus anciens.**

- Mme Marie-Louise Caille (☎ 026 921 19 83) et
- Mme Christine Wicky Théraulaz (☎ 026 921 10 74)

---

**Coup**



**de chapeau à**

Madame Suzanne Jaquet, en séjour à l'EMS d'Humilimont, qui a franchi, le 25 juin 2011, le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette charmante dame et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'elle puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

---

## **Calendrier Intersociété – Estavannens**

<b>Juillet 2011</b>				
01.07.2011	Au	03.07.2011	JEUNESSE	Rencontre des Jeunesses à Gruyères
09.07.2011	Au	10.07.2011	TIR	Tri cantonal à Uri
31.07.2011			JEUNESSE	Fête nationale
<b>Août 2011</b>				
27.08.2011			TIR	Tirs obligatoires
<b>Septembre 2011</b>				
02.09.2011	Au	03.09.2011	TIR	Tir de clôture
05.09.2011			INTERSOCIETE	Comité pour établir le calendrier
11.09.2011			SKI-CLUB	Loto à Enney
16.09.2011			JEUNESSE	Assemblée
17.09.2011			SKI-CLUB	Open Bike
Date à définir			CHŒUR-MIXTE	100 ans de la société
<b>Octobre 2011</b>				
02.10.2011			TIR	Loto à Enney
29.10.2011			TIR	Match aux cartes au stand
<b>Novembre 2011</b>				
05.11.2011			SKI-CLUB	Travaux à la cabane
12.11.2011			TIR	Soirée des résultats
19.11.2011			SKI-CLUB	Assemblée
27.11.2011			CHŒUR-MIXTE	Concert à Estavannens
<b>Décembre 2011</b>				
10.12.2011	Au	11.12.2011	SKI-CLUB	Ouverture de la cabane
16.12.2011	Au	17.12.2011	JEUNESSE	Christmas Rock à Le Pâquier

---

### **Slow Up – 10 juillet 2011**

L'organisation du Slow Up va subir cette année une importante modification. Afin de recentrer les efforts, il a été décidé par le comité d'organisation, de ne mettre en place qu'un seul et unique parcours, soit le tour du lac de la Gruyère.

Il n'y aura ainsi plus d'animation dans l'Intyamon. Nous vous invitons à participer à cette manifestation sur le parcours officiel, en découvrant les animations proposées tout au long de l'effort.

## ***Allocation maternité***

Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le 1<sup>er</sup> juillet prochain entrera en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Par année, on estime à près de 2800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations fédérales ou cantonales en cas de maternité.

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nouveau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10 %.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives recevront d'une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80 % du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent elles sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (CHF 1160.00 par mois, soit CHF 38.20 par jour).

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton.

Plus d'information et formulaires de demande :

[www.caisseavs.ch](http://www.caisseavs.ch)

---



## ***Médaille Bene Merenti***

Le 21 novembre dernier, en l'Eglise paroissiale de Villars-sous-Mont, les sociétés de chant « La Benjamine » et « La Cécilienne » ont décerné à plusieurs membres méritants la médaille Bene Merenti.

Ces heureux jubilaires sont

*Mme Antoinette Caille  
Mme Prisca Jaquet  
Mme Jeanne-Marie Grangier  
M. Raphaël Jaquet*

La médaille Bene Merenti récompense la fidélité de ces chantres pour plus de 40 années vouées au chant sacré.

---

### **AVIS DE RECHERCHE**

#### **PRÉSIDENT ET PORTE-DRAPEAU**



**SOCIÉTÉ DE MUSIQUE  
BROC • ESTAVANNENS**

La société de musique « La Lyre » de Broc et « L'Harmonie Paroissiale » d'Estavannens est à la recherche non seulement d'une personne pour compléter son comité, en tant que Président, mais également d'un porte-drapeau.

De multiples recherches ont été entreprises sans résultat, c'est pourquoi nous nous adressons à vous tous. Si vous êtes intéressés par la musique et que vous êtes prêts à vous investir afin de nous aider dans des tâches plutôt administratives ou alors porter le drapeau de la société lors de diverses manifestations, contactez M. Laurent Caille, Président de « L'Harmonie Paroissiale » d'Estavannens, au 079/279.86.45

## ***Incinération des déchets***

Toute incinération de déchets, c'est-à-dire de poubelles, déchets ménagers, ou autre, en plein air est interdite. Les bois traités, les plastiques, les vieilles peintures, etc. contiennent des substances polluantes. L'incinération de ces déchets peut générer des toxines qui nuisent à la santé.

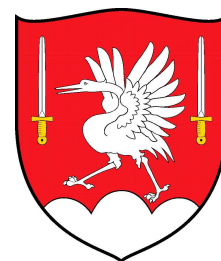
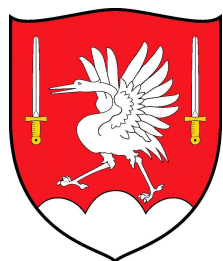
Ces déchets doivent donc être incinérés dans des usines équipées d'installations de traitement des fumées.

### ***LES CHEMINEES ET CHAUDIERES NE SONT PAS DES INCINERATEURS***

Selon la loi sur la protection de l'air, il est interdit de brûler des déchets en plastique, en sagex, etc. dans les cheminées. L'incinération de tels déchets dégage des fumées incommodantes et polluantes. Même si les nuisances générées peuvent paraître minimales, la multiplication de ce type de nuisances pose de sérieux problèmes environnementaux (les particules polluantes transportées dans les fumées retombent et vont se retrouver dans les sols et les eaux, puis dans les aliments).

Le fait de brûler des déchets dans vos cheminées provoque également des suies qui, en adhérant au canal de la cheminée, augmente le risque d'incendie.

**Le Conseil communal**  
**vous souhaite**  
**un été ensoleillé et**  
**de très belles vacances**



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tô 1 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

#### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**Le bureau communal sera fermé du  
lundi 1<sup>er</sup> août au  
lundi 15 août 2011 inclus**